

Termes et Conditions pour les classes de théâtre 2022-2023:

- Notre date de référence pour l'âge est le 31 décembre. Par exemple, un enfant qui aura 9 ans par le 31 décembre sera éligible pour les classes du groupe d'âge 9-12 ans à partir de septembre.
- L'ÉTO se réserve le droit de modifier l'horaire des cours après l'inscription initial.
- Un nombre insuffisant d'inscriptions peut entraîner l'annulation d'un cours; dans ce cas, nous ferons tout en notre possible pour accommoder les étudiants concernés. **La décision d'annuler un programme sera prise une semaine avant la date de commencement du programme.**
- Tandis que nous essayons d'éviter des changements, il n'est pas garanti que l'enseignant assigné à un cours ne change pas. Nous encourageons nos instructeurs à enseigner en équipe, de sorte à offrir une chance aux étudiants de découvrir différentes techniques de théâtre.
- La date limite d'inscription est fixée à une semaine avant le début des cours. Les demandes d'inscription passées la date limite seront examinées au cas par cas.
- Le transfert entre cours sera permis en fonction des disponibilités.
- Les espaces sont limités et ces limites sont strictes et les espaces seront assignés en mesure du premier arrivé, premier servi et les espaces dans nos cours se comblent très rapidement!
- L'ÉTO s'engage à offrir le meilleur environnement d'apprentissage possible pour tous ses étudiants. Le succès du programme dépend de l'enthousiasme et la coopération de chaque enfant. **Le théâtre est un sport d'ÉQUIPE.** Les apprenants et leurs parents doivent respecter ce fait, et faire tout en leurs moyens pour assurer que l'étudiant assistera à tous les cours et répétitions lors du développement des spectacles et pièces de théâtre.
- Nous ferons de notre mieux pour résoudre les problèmes de comportement qui peuvent survenir en communiquant avec l'élève avec empathie, en adaptant les activités de la classe si nécessaire et en fixant des limites saines. Nous voulons que chaque élève réussisse et nous comptons sur le soutien des parents pour résoudre les situations difficiles liées au comportement des élèves. Toutefois, si nous ne parvenons pas à résoudre une situation perturbatrice, nous exigeons que l'élève perturbateur soit retiré du cours sans remboursement.
- Il est possible que les apprenants inscrits dans **les programmes d'ados ou programmes spécialisés** doivent **manquer entre un à trois jours d'école** pendant la période de production de spectacle, le tout dépendant de la nature de la production. Ces journées spéciales offrent une grande expérience professionnelle, et nous croyons qu'il faut offrir ces expériences pour le bien de nos élèves. Nous comprenons également que les horaires des élèves peuvent être limités. Nous nous efforçons de fournir des dates bien à l'avance, et nous apprécions votre collaboration pour trouver du temps pour ces journées spéciales.
- Les dates des représentations du spectacle de fin d'année en mai seront confirmées dès que possible afin de minimiser les conflits avec d'autres activités et d'assurer la disponibilité de tous les participants. Le temps au théâtre est limité et il y a très peu de flexibilité pour changer l'horaire des représentations. Tout conflit potentiel doit être signalé à l'enseignant et/ou au directeur artistique dès que possible. Bien que nous essayons, l'ÉTO ne peut pas toujours changer les dates des représentations pour tenir compte des conflits.
- Tout cours annulé en raison de circonstances imprévues sera rattrapé à une date ultérieure, soit par des répétitions ou des cours supplémentaires. Veuillez noter qu'il se peut que ces cours soient organisés virtuellement, en utilisant la plateforme Zoom. Vous serez informé à l'avance lorsque ce sera le cas. Nous vous remercions de votre compréhension.
- En cas de conditions météorologiques extrêmes ou de directives de Santé publique Ottawa, les cours auront lieu virtuellement, à l'aide de la plateforme Zoom. Vous serez avisé à l'avance lorsque cela sera le cas. Nous vous remercions de votre compréhension.

- Politique de confinement lié à la COVID - En cas de confinement, tous les cours en personne se poursuivront en ligne avec le même instructeur et au même moment. Aucun remboursement ne sera effectué en raison de problèmes liés à la COVID.
- L'École de théâtre d'Ottawa peut occasionnellement filmer ou photographier les élèves pendant les spectacles ou les cours. Ces images peuvent être utilisées par l'ÉTO à des fins promotionnelles sans préavis, notamment sur notre site Web, sur les médias sociaux et pour la diffusion dans les médias. Les noms ne seront utilisés qu'à l'interne et sur nos présentoirs pendant les spectacles.
- Pour le moment, l'École de théâtre d'Ottawa exige que tous les employés, entrepreneurs, participants, bénévoles et visiteurs âgés de plus de deux ans portent un masque en tout temps lorsqu'ils se trouvent dans notre suite. Nous prévoyons d'assouplir notre politique en matière de masques au cours de l'année en fonction des recommandations de santé publique. Nous nous réservons le droit de modifier notre politique en matière de masques en fonction de l'évolution de la pandémie, et nous vous demandons votre coopération. Des exceptions peuvent être faites au cas par cas pour les personnes qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons médicales.

Politique de paiement

But

L'ÉTO est un organisme charitable à but non-lucratif qui a comme mission d'opérer efficacement au sein d'un budget équilibré, les frais de scolarité étant notre source de revenu principale. La politique de paiement suivante établit les conditions de paiement et les circonstances de remboursement.

Frais de scolarité

1. Le paiement des frais de scolarité est à compléter selon l'horaire de paiement élaboré ci-dessous et ce, pour tous les cours.
2. D'autres structures de frais peuvent être fournies à la discrétion de la direction - veuillez contacter l'école pour en discuter.
3. L'inscription à un programme/atelier ne peut être confirmée avant la réception du premier paiement.
4. Nous encourageons un paiement sans contact dans la mesure du possible, préférablement en ligne, par carte de crédit (Visa ou Mastercard) ou par e-transfert. Les paiements par E-transfert doivent être adressés à office@ost-eto.ca, et doivent inclure les initiales de l'élève et le numéro de sa classe dans la section **RAISON-NOTE** de votre application bancaire.

Remboursements

1. Aucun remboursement ne sera émis après la seconde classe d'un cours, programme ou atelier, à défaut d'une raison médicale.
2. Tous les remboursements seront assujettis à un frais administratif de 25\$.
3. Aucun remboursement ne sera émis en raison de l'absentéisme à un cours, programme ou atelier.
4. Un remboursement complet sera émis si l'ÉTO-OST annule un.

Rabais familiaux

Nous offrons un rabais de 10% sur les frais d'inscription d'une même famille qui s'enregistre à 3 programmes ou plus (inclut les ateliers ; à l'exception des productions familiales ÉTO-OST.)

Subventions

Les subventions peuvent être émises sur une base individuelle, selon la disponibilité.
Veuillez contacter l'administration pour plus de détails.

Horaire de paiement

	Versement 1	Versement 2
TYPE DE COURS	Au moment de l'inscription	15 novembre
Ateliers, classe d'un semestre, productions familiales et les camps	Paiement intégral	S/O
Programme scolaire annuel	Paiement intégral <i>ou</i> 50% + 10\$ administratif	50% + 10\$ frais administratif <i>(si le paiement intégral n'est pas déjà complété)</i>
	Au moment de l'inscription	15 février
Programme de mi-session (Débutent en janvier)	Paiement intégral <i>ou</i> 50% + 10\$ administratif	50% + 10\$ frais administratif <i>(si le paiement intégral n'est pas déjà complété)</i>

ENTENTE DE RESPONSABILITÉ ET CONSENTEMENT, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION

S.V.P. Lisez attentivement

J'accepte et je comprends que mon enfant, nommé sur ce formulaire, est un mineur en vertu de la Loi sur la majorité et la capacité civile et a ma permission de participer à l'activité indiquée sur ce formulaire. En tant que parent ou tuteur du participant inscrit, mon enfant et moi acceptons d'indemniser et de garantir l'École de théâtre d'Ottawa contre toutes réclamations, revendications, causes d'action, pertes, coûts ou dommages que l'École de théâtre d'Ottawa pourrait subir, qui pourraient la viser ou dont elle pourrait être responsable relativement à toute blessure que mon enfant pourrait subir ou causer à autrui à la suite de négligence de sa part ou dans le cadre de sa participation à l'activité ou au programme susmentionné. En mon nom propre et au nom de mon enfant, j'exempte et je dégage par la présente de toute responsabilité l'École de théâtre d'Ottawa et ses administrateurs quant aux blessures, pertes ou dommages de tout type (à la propriété ou aux personnes) liés aux activités indiqués précédemment. En signant cette entente, nous acceptons que mon enfant assume les risques et la responsabilité de toute blessure liée à sa participation à l'activité indiquée. En tant que parent ou tuteur de l'enfant susnommé, je confirme mon accord aux conditions soulignées dans cette entente avant de la signer.

Mon enfant et moi comprenons les suivantes conditions de participation au programme :

Un parent/tuteur doit accompagner l'enfant au studio pour assurer qu'il/elle arrive au cours à l'heure, et pour les reprendre à la fin du cours. Les instructeurs ne sont pas responsables de la surveillance de l'entrée de l'édifice ou du stationnement avant, pendant ou après la durée des cours.

L'École de théâtre d'Ottawa tente d'offrir un environnement libre d'allergènes en adoptant des pratiques visant à réduire ces derniers. Ainsi, les noix et les produits contenant des noix ne sont pas permis dans l'édifice ni dans les zones de programme. Je suis d'accord de ne pas envoyer de dîner ou de collations pouvant contenir des noix ou de traces de noix à l'ÉTO avec mon enfant. Une allergie sévère à toute autre produit alimentaire peut exiger des restrictions supplémentaires. Les participants doivent démontrer un respect fondamental de la dignité et des droits des autres participants et du personnel. L'ÉTO se réserve le droit de suspendre ou d'annuler l'inscription de tout enfant qui affiche un comportement qui viole la politique de tolérance zéro à la violence physique, verbale ou psychologique, l'harcèlement et la discrimination, ou tout enfant qui démontre un manque de respect de la propriété de l'ÉTO et le bien d'autrui. Les parents/tuteurs acceptent de payer pour tous les dommages causés intentionnellement par l'enfant à la propriété de l'installation et/ou la propriété d'autrui.

Les substances illicites, l'alcool et toute forme d'arme sont interdits.